



TÉLÉMATIQUE



TARIF

Version TC.€.RW_17.1.9_FR



En vigueur depuis 01/01/2017

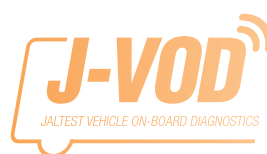
HARDWARE

Camion et Autobus



J-VOD: Jaltest Vehicle ON-BOARD Diagnostics. **Ref. 29240**

J-VOD est un système de diagnostic embarqué pour les véhicules industriels, permettant d'effectuer des sessions de diagnostic à distance. Connecté à la prise de diagnostic (OBD), le système peut interagir avec les unités de contrôle (ÉCU) présents dans le véhicule afin de solliciter des informations significatives pour les différents systèmes sans avoir besoin de passer par l'atelier.



Prix Flotte: **325,00€**

Contient:

- Antenne Bluetooth (connexion entre J-CU et T-VOD).

J-TCU: Jaltest Telematics Control Unit. **Ref. 29260**

J-TCU, unité télématique dotée de grandes options de connectivité, parmi lesquelles : GSM/GPRS, GPS et Glonass communication avec le véhicule par l'intermédiaire de CAN, de K et de la connexion Bluetooth.



Prix Flotte: **300,00€**

Contient:

- Batterie 1800 mAh (ref.29232).
- Connecteur standard J-TCU de 5 câbles.
- Carte micro SD 8 GB.
- Antenne combinée GPS/GPRS.
- Terminaux de raccords pour câbles.

HARDWARE

Remorque



J-TDO: Jaltest Trailer Diagnostics ON-BOARD. **Ref. (voir page 7 du document).**

J-TDO, est un système de diagnostic embarqué pour véhicules remorqués, connecté au système de frein (EBS) de la remorque ou de la semi-remorque.



Prix Flotte: **225,00€**

INSTALLATION J-TCU + J-TDO

Kit de communication J-TCU avec J-TDO
Ref. 29233

Prix Flotte: **32,00€**



Antenne nécessaire pour la connexion du J-TDO avec unité de télématique sur J-TCU du tracteur.

J-TCUr: Jaltest Telematics Contrôle Unit Rugged. **Ref. 29261**

J-TCUr, unité télématique étanche (IP 67). Spécialement conçue pour une installation sur remorque et semi-remorque. Dotée de GSM/GPRS, GPS et Glonass communication par l'intermédiaire de CAN et de K (facultativement Bluetooth).



Prix Flotte: **400,00€**

Contient:

- Batterie 1800 mAh (ref. 29232).
- Connecteur standard J-TCU de 5 câbles (rugged).
- Carte micro SD 8 GB.
- Antenne combinée GPS/GPRS
- Protections de connexion de l'antenne.



SOUSCRIPTIONS POUR L'ACTIVATION



	RÉFÉRENCE	PRIX FLOTTE	ZONE	
LOCALISATION ET RAPPORTS*	29272	15,50 €	28 + 2	J-TCU
	29273	11,50 €	SANS SIM	
TACHYGRAPHE**	29277	5,50 €	28 + 2	J-TCU
			SANS SIM	
DIAGNOSTIC	29278	7,50 €	28 + 2	J-VOD
			SANS SIM	

*Module minimum requis.

**Lecteur de cartes requis.

Note: Contrat minimum de 12 mois.



	RÉFÉRENCE	PRIX FLOTTE	ZONE	
LOCALISATION ET RAPPORTS**	29275*	14,00 €	28 + 2	J-TCUr
	29276	11,00 €	SANS SIM	
DIAGNOSTIC	-	Sans surcoût	28 + 2	J-TD0
			SANS SIM	

*Module minimum requis.

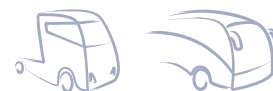
**Uniquement combiné au diagnostic.

Note: Contrat minimum de 12 mois.

Pays membres du secteur 28+2: Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Hollande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni.

ABONNEMENTS MENSUELS

CAMION ET AUTOBUS



RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	PRIX FLOTTE	ZONE	HARDWARE REQUIS
29284	Localisation, Rapports, Tachygraphe et Diagnostic. Abonnement mensuel	28,50 €	28+2 (50 MB/mois)	J-TCU + J-VOD
29285	Localisation et Rapports. Abonnement mensuel	15,50 €	28+2 (50 MB/mois)	J-TCU
29286	Localisation, Rapports et Tachygraphe. Abonnement mensuel	21,00 €	28+2 (50 MB/mois)	J-TCU
29287	Localisation, Rapports et Diagnostic. Abonnement mensuel	23,00 €	28+2 (50 MB/mois)	J-TCU + J-VOD
29288	Localisation, Rapports et Diagnostic. Abonnement mensuel	24,50 €	SANS SIM	J-TCU + J-VOD
29289	Localisation et Rapports. Abonnement mensuel	11,50 €	SANS SIM	J-TCU
29291	Localisation, Rapports et Tachygraphe. Abonnement mensuel	17,50 €	SANS SIM	J-TCU
29292	Localisation, Rapports et Diagnostic. Abonnement mensuel	19,00 €	SANS SIM	J-TCU + J-VOD

REMORQUE



RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	PRIX FLOTTE	ZONE	HARDWARE REQUIS
29295	Localisation et Rapports. Abonnement mensuel	14,00 €	28+2 (50 MB/mois)	J-TCUr
29296	Localisation, Rapports et Diagnostic. Abonnement mensuel		28+2 (50 MB/mois)	J-TCUr + J-TDO
29297	Localisation, Rapports et Diagnostic. Abonnement mensuel	11,00 €	SANS SIM	J-TCUr + J-TDO
29298	Localisation et Rapports. Abonnement mensuel		SANS SIM	J-TCUr

Pays membres du secteur 28+2: Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Hollande, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni.

1. ACCESSOIRES

Batterie 1800 mAh pour J-TCU et J-TCUr
Ref. 29232

Prix Flotte: **24,00€**



Batterie 4000 mAh de longue durée pour J-TCU et J-TCUr
Ref. 29234

Prix Flotte: **54,00€**



Lecteur de Smart Card
Ref. 29244

Prix Flotte: **48,00€**



Note: Téléchargement de données de la carte du conducteur.

2. INSTALLATIONS FACULTATIVES J-TCU

Kit de connecteur FMS
Ref. 29239

Prix Flotte: **6,00€**



Connecteur CAN Contactless
Ref. 29280

Prix Flotte: **42,00€**



3. APPs

ODF OPTIMAL DRIVING FLEET



Remarque: Mobile applications.

J-TDO. JALTEST TRAILER DIAGNOSTICS ON-BOARD



J-TDO Dispositif indépendant

J-TDO, est un système de diagnostic embarqué pour les véhicules remorqués, connecté au système de frein (EBS) de la remorque ou de la semi-remorque.

Prix Flotte:

225,00€



RÉFÉRENCE	DESCRIPTION	PRIX
29151	J-TDO POUR WABCO EBS Et STANDARD	225,00 €
29152	J-TDO POUR WABCO EBS Et PREMIUM	225,00 €
29153	J-TDO POUR WABCO EBS C/D	225,00 €
29154	J-TDO POUR HALDEX EBS + 1ère Et 2ème GEN	225,00 €
29155	J-TDO POUR HALDEX EBS + 3ème GEN	225,00 €
29156	J-TDO POUR KNORR-BREMSE TEBS 4	225,00 €
29157	J-TDO POUR WABCO EBS C/D AVEC CONNECTEUR 449672	225,00 €
29158	J-TDO POUR KNORR-BREMSE TEBS GEN2 2.0/2.1	225,00 €
29159	J-TDO POUR KNORR-BREMSE TEBS GEN2 2.2	225,00 €

J-TDO APP



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE COJALI S.L

Les Conditions Générales de Vente de COJALI S.L. seront appliquées à toutes les relations commerciales avec les clients.

Ce document annule et remplace toutes les Conditions Générales de Vente précédentes, qui seraient différentes à celles-ci.

1. Définitions

Dans ce présent document, les termes suivants auront la signification qui est indiquée ensuite :

"Vendeur", signifie COJALI S.L.

Le Client, se réfère à une personne physique ou morale qui contracte l'achat de Biens au Vendeur.

"Les biens", se réfèrent que produit que le Client achète au Vendeur en accord avec ces Conditions Générales de Vente.

2. Informations générales

La vente et l'approvisionnement de Biens effectués par le Vendeur seront règlementés par les présentes Conditions Générales de Vente, excepté pour tout ce qui sera expressément décidé différemment dans le cadre d'un accord spécifique.

Le Client connaîtra les présentes Conditions Générales de Vente et les acceptera dans leur intégralité dès lors qu'il confirme une commande de Biens au Vendeur.

Si les présentes Conditions Générales de Vente font l'objet d'une traduction en langue étrangère, la langue espagnole prévaudra sur toute autre traduction en cas de poursuite, de litige, de difficulté d'interprétation ou d'exécution des Conditions Générales de Vente et de manière plus générale, concernant les relations existantes entre les parties.

3. Propriété Intellectuelle et Industrielle

Le Vendeur n'est pas propriétaire des marques commerciales provenant de tiers qu'il est susceptible de commercialiser. Les références à des marques d'origine sont mentionnées pour identifier les produits commercialisés par le Vendeur uniquement à titre d'orientation. Par conséquent, le Vendeur n'a aucun lien avec les sociétés propriétaires de ces marques commerciales.

La propriété intellectuelle et/ou industrielle des Biens, les informations, les outils, plans, dessins, "software", intégrés ou correspondants aux Biens, appartiennent au Vendeur, c'est pourquoi leur utilisation par le Client pour d'autres fins, leur copie totale ou partielle ou leur cession à des tiers sans le consentement préalable par écrit du Vendeur sont formellement interdits.

4. Commandes

Pour que la commande de Biens soit effective, le Client devra expressément l'accepter et les obligations des deux parties seront engagées à partir de ce moment. Les commandes confirmées par e-mail, fax ou par tout autre moyen écrit par le Client seront considérées comme recevables.

Les poids, dimensions, capacités, spécifications techniques et configurations relatives aux Biens du Vendeur inclus dans des catalogues, brochures, prospectus et documentations techniques, ont vocation d'orientation et ne sont pas contractuels.

Les modifications et/ou variations de commandes demandées par le Client, devront être notifiées au Vendeur par écrit, et pour que ces modifications ou variations soient recevables, elles doivent être expressément acceptées par le Vendeur.

5. Prix

Les prix sont nets et excluent tout impôt, droit ou taxe, qui seront répercutés par la suite sur la facture avec les taux d'imposition correspondants, ainsi que tous les frais relatifs à la vente de la Bien et à sa livraison. Sauf indication contraire dans la commande, les prix n'incluent pas les coûts de transport qui seront facturés séparément.

Les prix pourront être modifiés par le Vendeur à tout moment par notification écrite au Client.

6. Conditions de Paiement

La commande du Client acceptée par Vendeur inclura les conditions de paiement pour la vente de Biens. Ces conditions de paiement devront se conformer à ce qui est prévu dans la Loi Espagnole 15/2010 du 5 juillet sur les mesures de protection contre les impayés dans les opérations commerciales, sans pour autant dépasser les délais maximum établis par cette dernière.

En l'absence d'un accord entre les parties, le paiement sera effectué avant livraison dans tous les cas.

Le paiement sera effectué sur le compte bancaire du Vendeur.

Le paiement sera effectué sans aucune déduction de remise, frais, droits ou taxes qui n'auraient été décidées, ou toute autre retenue.

Si la livraison de Biens devait être retardée pour une cause dont le Vendeur ne serait pas responsable, les conditions et les délais de paiement contractuels seront maintenus.

En cas de retard de paiement, le Client devra payer au Vendeur, sans aucun recours et à partir de la date d'échéance du paiement, et ce jusqu'à ce que le paiement intégral des sommes dues soit effectif, les intérêts légaux pour retard de paiement, qui seront calculés conformément à la Loi espagnole 3/2004 du 29 décembre. Le paiement de ces intérêts n'enlèvera pas au Client l'obligation d'effectuer le reste des règlements dans les conditions accordées.

De même pour tout retard de paiement, les coûts liés à l'encaissement, à la procédure de recouvrement, les frais d'arbitrage, ainsi que les honoraires des avocats, que le Vendeur aura engagés pour rendre effectif le paiement seront à la charge du Client.

Si le Client n'exécute pas son paiement dans le délai décidé, le Vendeur pourra suspendre de manière provisoire ou définitive, selon son choix, l'envoi de la Bien ou l'exécution des services associés sans préjudice, de demander au Client le règlement de sommes échues, et de lui réclamer, le cas échéant, des compensations additionnelles pour cette suspension dans l'envoi la Bien ou dans l'exécution des services associés.

7. Réserve de Propriété

Comme le règlemente la Loi Espagnole 3/2004 du 29 décembre sur les mesures de protection contre les impayés dans les opérations commerciales, le Vendeur conservera la propriété des Biens fournis au Client jusqu'à l'encaissement complet du prix de ces dernières.

En cas de non-paiement du prix de vente des Biens, le Client sera obligé de restituer ces dernières au Vendeur, en prenant à sa charge tous les frais et risques engendrés par cette restitution.

8. Délai et conditions de livraison

Le délai et le lieu de livraison de la Bien, seront spécifiés dans la confirmation de la commande par le Vendeur. Le délai de livraison pourra être modifié quand :

a) Le Client ne fournit pas la documentation qui est nécessaire pour effectuer la commande de Bien dans le délai imparti.

b) Le Client requiert des modifications dans sa commande, qui, acceptées par le Vendeur, provoquent un retard dans le délai de livraison, qui devra être communiqué au Client de manière probante.

c) Pour la réalisation de la commande, le Client ou ses sous-traitants doivent obligatoirement effectuer un travail et que celui-ci n'ait pas été exécuté à temps.

d) Le Client a négligé certaines de ses obligations contractuelles liées à la commande, spécialement celles qui se réfèrent aux paiements.

e) Pour des causes non imputables au Vendeur, des retards dans la production ou dans l'approvisionnement se produisent pour l'ensemble ou une partie des Biens de la commande. On considère comme causes justificatives de retard, entre autres, les suivantes : grèves des fournisseurs, transports et services, erreurs dans les approvisionnements de tiers, erreurs dans les systèmes de transport, inondations, mauvaises conditions météorologiques, perturbations, grèves, chômage du personnel du Vendeur ou de ses sous-traitants, sabotages, arrêts accidentels dans les ateliers du Vendeur liés à des pannes, etc. et pour les cas de force majeure règlementés dans la législation en vigueur.

Dans les cas précédents, le retard du délai de livraison ne modifiera pas les conditions de paiement de la commande de Biens.

9. Emballages

Les emballages dans lesquels sont fournies les Biens au Client deviendront leur propriété. Conformément à ce qui précède, dès que les emballages sont livrés, le Client sera pleinement responsable de ces derniers, à leur gestion conformément à la réglementation qui s'avère applicable, spécialement dans les domaines de sécurité, de l'environnement et du traitement des déchets.

10. Inspection et Réception

Dès que la commande est réceptionnée, le Client devra vérifier son contenu dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, afin de vérifier la présence d'éventuels défauts et/ou d'articles manquants pouvant être imputés au Vendeur. Le Client devra communiquer au Vendeur, le cas échéant immédiatement la présence de défauts et/ou d'articles manquants, afin d'adopter les mesures nécessaires pour trouver une solution.

Dès que le délai est passé après la date de réception par le Client de la commande, si le Vendeur n'a pas reçu de confirmation écrite sur la présence éventuelle de défauts ou d'articles manquants, la commande sera considérée comme acceptée, et la période de garantie va alors commencer, sauf accord contraire.

11. Retour de Biens. Réclamations

Un délai de 10 jours est établi à compter de la date de réception de la commande par le Client, pour que celui-ci notifie au Vendeur son intention d'effectuer un retour et la justification de cette dernière, en proposant une procédure pour le retour. Les réclamations du Client au Vendeur devront être notifiées par écrit et de manière probante.

Le Vendeur n'acceptera de retour de Biens qui ont été utilisés, montés ou démontés.

Le retour de la Bien par le Client devra être effectué avec l'emballage d'origine en bon état.

12. Garanties

Le Vendeur garantit les produits qu'il fournit pour les défauts matériels, de fabrication ou d'assemblage pour une période de un an à partir de la date de livraison des Biens.

La Garantie consistera en la réparation ou le remplacement des éléments qui ont été reconnus comme défectueux, provenant de défauts du matériel ou de défauts de fabrication ou d'assemblage. Les réparations seront effectuées dans les locaux du Vendeur, les frais engendrés par le renvoi des produits ou des éléments défectueux au Vendeur étant à charge du Client, les charges étant les transports, taxes, douanes, etc., ainsi que les frais de livraison ultérieure, après avoir effectué la réparation.

La réparation ou le remplacement d'un élément défectueux ne modifie pas la date de début de la période de garantie de l'ensemble du produit, qui est de un an à partir de la date de l'envoi des Biens. Sous aucune circonstance le Vendeur sera le responsable des réparations réalisées par du personnel n'appartenant pas à son organisation.

Sont exclus de la garantie les dommages ou les défauts liés à l'usure normale du fait de l'utilisation de la Bien. Sont également exclus de la garantie les dommages et les défauts causés par des négligences, des coups, une utilisation ou des manipulations illégales, un stockage ou un entretien inadéquats, des assemblages ou des montages défectueux ou incorrects, des variations dans la qualité de l'approvisionnement électrique (tension, fréquence, perturbations...), des modifications réalisées sur les Biens sans l'approbation du Vendeur, des montages effectués sans suivre les instructions techniques, et en général, pour toute cause non imputable au Vendeur.

Cojali, s.l. ne sera responsable d'aucun dommage causé par ses produits en garantie. Cojali, s.l. est uniquement responsable de la restitution du produit en garantie.

Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable des défauts du Bien fourni dans un délai supérieur à une année à partir du début du délai de garantie, pour les produits Cojali et Jaltest.

13. Limitation de Responsabilité

La responsabilité du Vendeur, de ses agents, de ses employés, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs, pour les réclamations dérivées de l'accomplissement ou du non accomplissement de ses obligations contractuelles, est limitée et ne dépassera pas le montant du prix de base contractuel. Les préjudices dérivés, le manque à gagner, la perte de recettes, de production ou d'utilisation, les coûts de capital, le coût de l'inactivité ou les retards, les réclamations de clients de l'Acheteur, le coût de l'énergie de substitution, la perte d'économies prévues, l'accroissement des coûts d'exploitation ni aucun autre préjudice spécial, direct ou indirect, ni aucune autre perte ne seront en aucun cas inclus.

La responsabilité du Vendeur, de ses agents, de ses employés, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs est également exclue pour des exigences additionnelles, spécialement pour des demandes d'indemnifications pour des dommages indirects, des dommages personnels, matériels ou monétaires dont souffrirait le personnel du Client ou tout tiers pour des défauts du matériel. La limitation de la responsabilité ici exprimée prévaudra sur tout le contenu provenant de tout document contractuel qui serait inconsistent ou contradictoire à moins que les clause ne restreigne encore davantage la responsabilité du Vendeur.

14. Applicable Law. Submission to Jurisdiction and Venue.

Toute transaction commerciale avec le Client sera règlementée par la Législation espagnole, laquelle sera applicable à tout ce qui concerne l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente.

Les parties renoncent expressément à toute autre juridiction qui pourrait leur correspondre et se soumettent à la juridiction et à la compétence des Cours et des Tribunaux d'Alcazar de San Juan, province de Ciudad Real, Espagne, afin de résoudre toute polémique qui pourrait résulter de l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente.



Cojali, S.L.
Avenida de la Industria, S/N
13610 Campo de Criptana - Spain
Phone: 00.34.926.270.621 - Fax: 00.34.926. 589.171
e-mail: customerservice@jaltest.com
www.jaltest.com; www.jaltest-telematics.com; www.cojali.com

